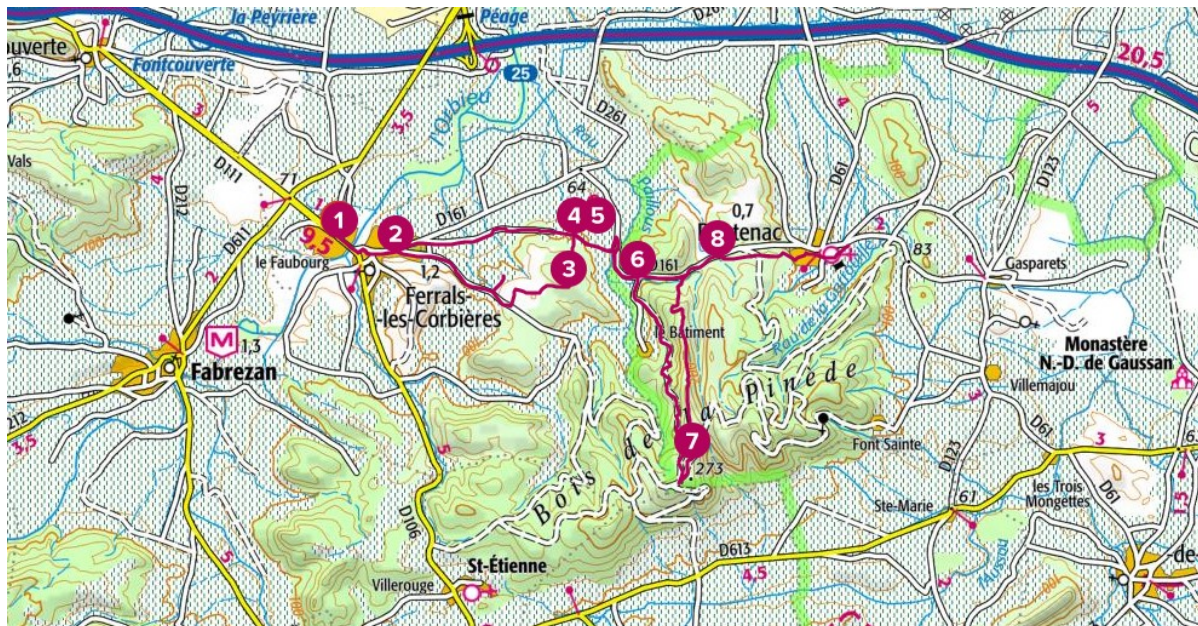


LE SENTIER VIGNERON DES CORBIÈRES



Infos Pratiques

Distance	20,5 km
Durée (moyenne)	06h00
Niveau	Difficile
Dénivelé	418 m D+
Départ	FERRALS-LES-CORBIERES
Typologie	boucle
Balisage	Jaune PR

Votre itinéraire

Étape 1 - Franchir le pont, prendre la 1ère rue à gauche, puis à droite la rue de la Robine et continuer par l'avenue des Vignerons (D 161).

Étape 2 - Bifurquer à droite rue de la Pinède et sortir du village. À la fourche, partir à gauche et graver le coteau. En haut, prendre le chemin à gauche. Il vire à droite et serpente sur le plateau du Lauza (table d'orientation accessible par le chemin à gauche).

Étape 3 - Tourner à gauche, longer la murette et descendre à la bergerie ruinée de La Martine.

Étape 4 - Prendre le chemin à droite. Il zigzague et mène à un embranchement.

Étape 5 - Continuer tout droit. Emprunter la D 161 à droite sur 700 m.

Étape 6 - Prendre la route bordée de platanes à droite sur 250 m puis la piste à gauche. Elle s'élève vers la crête. Monter par la piste à gauche sur 150 m (la piste à droite permet d'accéder à la Vigie, à 120 m). Poursuivre par la piste à gauche sur 200 m.

Étape 7 - Emprunter à gauche le chemin de crête sur 1,8 km. Avant la descente, il vire à gauche, passe la pinède, puis dévale la pente. Prendre la D 161 à droite sur 500 m jusqu'au carrefour.

Étape 8 - Laisser la route du retour et continuer à droite par la D 161 sur 450 m. Prendre la piste à droite et, à chaque intersection, rester à gauche. Par le chemin de Ferrals et la rue du Moulin à gauche, rejoindre le centre de Boutenac, puis gagner l'église et le château. Par l'itinéraire utilisé à l'aller, rejoindre la D 161. Poursuivre sur la route pendant 1,7 kms puis reprendre à gauche le chemin conduisant à la bergerie de la Martine.

Étape 9 - Poursuivre tout droit par le chemin puis la petite route jusqu'à la D161. A gauche, passer devant l'ancienne cave coopérative et rejoindre le Cellier de Graffan.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-sentier-vigneron-des-corbieres/>